**Sélection nationale des étalons FM à Glovelier**

**« Tristesse et désolation … », c’est par ces mots que Jean-Paul Gschwind, président de la Fédération Suisse du Franches-Montagnes (FSFM) a qualifié l’ambiance qui a régné samedi à Glovelier. Mais malgré le huis clos sévère imposé par les circonstances et un froid glacial, trois juges ont examiné et noté 46 candidats-étalons lors d’un seul passage devant eux. Ils en ont retenu 17 dont les qualités ont été jugées suffisantes pour leur permettre d’affronter le dernier obstacle avant leur promotion au rang d’étalons reproducteurs, le test en station à Avenches, qui commencera le 25 janvier prochain.**

La commission d’experts était composée de Vincent Monin de Glovelier, président, assisté de Roland Stadelmann de Wiggen LU et de Hugo Piller de Brünisried FR. Jean Chêne de Damvant a assumé le rôle de juge remplaçant. L’organisation de la manifestation s’est révélée en tous points remarquables dans cette situation nouvelle et inédite. Tout a été prévu dans le détail par Marie Pfammatter et son équipe de la FSFM. Le seul aspect négatif à signaler fut l’absence de 2 à 3'000 passionnés par l’élevage du cheval FM ! Les chevaux semblaient souvent errer comme des âmes en peine sur l’immense triangle dont le pourtour était seul garni de quelques panneaux publicitaires. Un éleveur qui a présenté plusieurs candidats a confié que les chevaux n’avaient pas le même comportement avec ou sans public !

**Alain et Jean Gigandet sur la plus haute marche**

Le vainqueur de la sélection est un fils de DON FLAVIO. Il s’appellera DON FALCO et a obtenu la meilleure note de « type », 9, et la meilleure note de « conformation », 8. Il est né et a été élevé dans les écuries Gigandet au Prédame dont la réputation n’est plus à faire. A noter que seuls deux propriétaires suisses alémaniques ont réussi à se glisser dans la bonne partie du classement, avec un LIONEL et un CALYPSO. Parmi les habituels lauréats, on trouve 4 fois Pierre Koller, 2 fois les frères Gigandet et 2 fois la famille Juillard-Pape. Il faut adresser un coup de chapeau à Chantal et Guy Juillard qui ont réussi à placer leur REFLET parmi les chevaux qualifiés. Leurs efforts pour tenter de sauvegarder des lignées menacées sont récompensés à juste titre !

**Vous avez dit trop de blanc !**

Chacun se souvient de l’affaire CARTOON du Padoc survenue l’année dernière. Sans en avoir la même ampleur, une nouvelle histoire de « blanc excessif » a animé la discussion parmi les éleveurs samedi à Glovelier. En effet, on apprenait tout à coup que le numéro 109, HAYDEN – HAVANE des Cufattes ne serait pas présenté aux juges. La cause invoquée fut annoncée comme suit : « marque blanche excessive ». L’étonnement était palpable car ce cheval venait d’être primé au concours cantonal à Saignelégier sans que les experts trouvent à y redire ! Renseignement pris, il semble que les juges de Saignelégier n’aient pas jugé utile d’approfondir le dossier en ce qui concerne les valeurs d’élevage « blanc ». Dans le cas qui a occupé la commission à Glovelier, on a constaté que le cheval en question avait certes une marque blanche à la limite et que c’est sa valeur d’élevage du blanc élevée qui a fait pencher la balance en défaveur du cheval de Lise Rais.

**Le lancinant problème des origines**

Les chiffres sont implacables et têtus. A Glovelier, les juges avaient devant eux 46 candidats à examiner dont 6 origines seulement représentent 90 % du total : les N et les H (46 % à eux seuls !), les L, les E, les C et les DON dominent outrageusement. Il n’en demeure pas moins que la pression exercée sur les juges est considérable lorsqu’ils ont à juger 1 seul P, 1 R, 1 Q et 2 V. Faut-il sauver une origine au risque de primer un cheval moyen ? Cette année, on constate que 4 lignées de sang (N, C, L et DON) comptent pour plus de 82 % des candidats admis. Quel sera ce chiffre à l’issue du test en station à Avenches ? Ne va-t-on pas droit dans le mur ?

**Conformation : la note « du milieu »**

A la lecture des notes attribuées cette année, on compte un nombre impressionnant (18) de notes de conformation très insuffisantes, 5, voire moins ! Sachant qu’une seule note inférieure à 6 est irrévocablement éliminatoire quelles que soient les deux autres, on mesure l’importante du sujet. Les cas de genoux renvoyés et de correction des allures ont été nombreux et flagrants. Cela n’a pas échappé aux juges et a été sanctionné en conséquence.

Michel Lambert